

**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2022**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET - Jacques ROCA (18h30) – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA – Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Hélène GUIOUNET

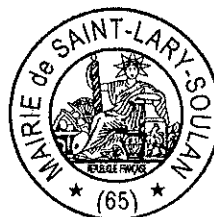
Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ **Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022.**  
*Approuvé.*
- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la médiathèque Départementale et le médiathèque de la Commune.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Sollicite** de Monsieur le Préfet l'inscription de la collectivité sur la liste des communes soumises au ravalement des façades.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Donne** son accord pour l'exploitation du local commercial situé au sous-sol de l'hôtel Mercure du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre.  
*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ **Prend** connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :
  - la vente du bâtiment de la CCAS
  - les parrainages à l'élection présidentielle
  - la vente des cabines de la télécabine du Portet.

A 19h00, à l'issue de cette première partie, en présence de représentants de la Commune de Sailhan, il est fait une présentation d'un projet d'aménagement du site de Caneilles à laquelle assistent par visioconférence Madame la Sous-préfète de Bagnères de Bigorre et Maître LAURIAC du cabinet FIDAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR